



APPEL DE PROJETS

Projets de partenariat entre les établissements de santé et de services sociaux et les organismes communautaires visant à soutenir les initiatives destinées aux personnes handicapées ayant une déficience physique, une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme et à leur famille

Cet appel de projets constitue une modification à celui qui avait été lancé en février dernier visant à favoriser l'accès des personnes handicapées à des activités contributives dans leur communauté.

Le but premier de cet appel de projets est toujours de susciter le partenariat entre les établissements de santé et de services sociaux et les organismes communautaires. Cependant, celui-ci ne se limite plus exclusivement aux activités contributives mais à tout type d'activités assurant une réponse aux besoins des personnes handicapées dans le contexte de la maladie à coronavirus (COVID-19).

Description

L'appel de projets s'inscrit dans le contexte de pandémie relié à la COVID-19. La reprise progressive des activités soulève plusieurs défis pour les établissements et les organismes qui offrent des services et du soutien aux personnes handicapées ayant une déficience physique (DP), une déficience intellectuelle (DI) ou un trouble du spectre de l'autisme (TSA) et à leur famille.

Dans ce cadre, la Fondation Mirella et Lino Saputo soutiendra financièrement des projets réalisés en partenariat entre les établissements de santé et de services sociaux et les organismes communautaires qui s'uniront afin de développer des initiatives répondant aux besoins des personnes handicapées présentant une DP, une DI ou un TSA et à leur famille.

Cet appel de projets se veut donc un levier mis à la disposition des établissements et des organismes communautaires pour :

- 1) développer et/ou consolider leur collaboration;
- 2) développer des initiatives prometteuses et innovantes répondant aux besoins des personnes handicapées présentant une DP, une DI ou un TSA, et ce, en respect des consignes de la santé publique.



À cet effet, nous vous invitons à consulter le site du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) au <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/covid-19/covid-19-directives-au-reseau-de-la-sante-et-des-services-sociaux/dp-di-tsa/>

Conditions à respecter

Chacune des conditions doit être respectée pour que le projet soit soumis au comité d'analyse :

- Le projet doit permettre de répondre aux besoins des personnes ayant une DP, une DI, ou un TSA ainsi qu'à leur famille;
- Le projet devra obligatoirement être réalisé en partenariat entre les établissements de santé et de services sociaux et les organismes communautaires. Une implication soutenue des partenaires est attendue à chacune des étapes du projet;
- Le projet ne doit pas servir de financement de remplacement pour un projet en cours ou réalisé par le passé;
- Le projet doit être ponctuel et n'appeler aucune récurrence;
- Le projet devra se réaliser sur une période de 18 mois. Dans l'éventualité où celui-ci excéderait cette période, une justification devra être soumise;
- Le collaborateur doit être une plus-value qui enrichit le projet et non seulement un référent à des services. L'un des organismes impliqués doit détenir un numéro de charité¹;
- Le montant demandé doit être ventilé par poste budgétaire dans le formulaire de dépôt de projet.

Sont exclus :

- les frais administratifs;
- les frais indirects;
- les projets qui ne sont pas en lien avec la mission des organismes;
- les projets qui nécessiteront une récurrence (ex. : création de poste).

Critères d'analyse

Le projet :

- place la collaboration à l'avant-plan;
- s'inscrit dans les orientations ministérielles et se déploie en respect des consignes de santé publique;
- se réalise de façon concertée incluant les partenaires du réseau local de services;
- pourrait être transférable à d'autres établissements et à d'autres régions;
- est réaliste et réalisable en termes d'objectifs poursuivis, d'échéancier et de budget;
- présente des retombées concrètes pour les personnes ayant une DP, une DI ou un TSA, ainsi que pour leur famille et leurs proches;

¹ Condition administrative de la Fondation Mirella et Lino Saputo



Processus de sélection des projets

La Fondation Mirella et Lino Saputo ainsi que le MSSS mettront à votre disposition des accompagnateurs pour élaborer votre projet et soutenir les collaborations. Pour recevoir le soutien d'un accompagnateur faisant partie de l'équipe désignée il faudra en faire la demande à lise@fmlsaputo.org

Un comité, composé de représentants du MSSS et de la Fondation Mirella et Lino Saputo, procédera à l'analyse des projets soumis. Par la suite, celui-ci sélectionnera les projets retenus en fonction des critères d'analyse décrits préalablement. Les demandeurs recevront une réponse écrite pour chacun des projets soumis. À la suite de l'acceptation du projet, les demandeurs devront remplir le formulaire de la Fondation et se soumettre aux normes de celle-ci. Un premier versement sera transmis avec les conditions d'utilisation.

La période de dépôt de projets débutera lors du lancement de l'appel de projets et s'échelonnera jusqu'au 31 mars 2021. Après cette date un renouvellement de l'appel de projet sera évalué. Une analyse des projets reçus sera réalisée tous les derniers vendredis du mois.

Le projet pourra :

- être retenu tel quel;
- être retenu avec demande de modifications;
- être retenu sous certaines conditions;
- être refusé.

Financement alloué

Le financement est accordé en fonction des projets selon l'ampleur, le budget requis et la durée du projet. La représentativité territoriale sera prise en compte dans l'acceptation des projets.

Pour information : Madame Lise Roche, Fondation Mirella & Lino Saputo
lise@fmlsaputo.org
Madame Marie-Josée de Montigny, MSSS
marie-josée.demontigny@msss.gouv.qc.ca

En partenariat avec :

